Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	**EN-VD-5**	Justificatif énergétique **Installations de refroidissement, (dés)humidification, sauna/hammam** Objet de compétence cantonale

Commune : Gimel n° parcelle : 1020

Objet : Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air / eau avec froid de confort

Domaine d'application

☑ froid de process et/ou de confort ☐ (dés)humidification de l'air ☐ sauna/hammam

(joindre les plans des surfaces refroidies et les fiches techniques)

Protections solaires

- l'absence d'automatisation des protections extérieures dans le cadre d'une installation de refroidissement est soumis à dérogation

- l'automatisation des protections extérieures est obligatoire pour les nouvelles constructions

1 - Protection solaire extérieure manuelle opaque (stores, volets, volets roulants)

2 -

3 -

Descriptif / demande de dérogation :

1. Installation de refroidissement (art.36 RLVLEne)

Dans tous les cas, la puissance totale de l'installation de refroidissement (thermique et électrique) doit être annoncée

Installations		Surface	Puissance process [kW]		Puissance confort [kW]		$P_{surface}$
type	description	[m^2]	thermique	électrique	thermique	électrique	[W/m^2]
refroidissement	Pompe à chaleur air/eau	166			8.3	3.1	18.7

Installations	Temps d'utilisation annuel à compenser [heure/an]						Énergie à compenser
	calcul			protections solaires	majoration	total	
Pompe à chaleur air/eau	standard		1000h	1	+ 300h	1300h	2015 kWh
	standard				-		kWh
	standard				-		kWh
	standard				-		kWh

2. Compensation des installations de refroidissement (art.28b LVLVEne)

(minimum 50% d'électricité renouvelable produite sur le bâtiment ou 100% des besoins couvert par une source renouvelable)

50% électricité renouvelable :

☑ Solaire photovoltaïque → Énergie électrique à compenser : **2 015 [kWh]**

100% source renouvelable :

☐ Eaux de surface

☐ Nappe phréatique

☐ Sondes géothermiques (geocooling)

☐ Réseau alimenté par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur

☐ Autre :

☐ Demande de dérogation :

(joindre des justificatifs)

3. Installation de sauna / hammam (art.28b LVLEne, art.19, 39, 40 RLVLEne)

Sauna

type d'utilisation :

→ nombre d'heure d'utilisation annuelle : standard

situation de l'installation :

surface au sol *(murs compris)* : [m^2]

performances de l'enveloppe : U_{moyen} = [$W/m^2.K$]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne ou considérer U = 0,7 [$W/m^2.K$] par défaut)

☐ Chauffage au bois ☑ Chauffage électrique → Énergie électrique à compenser : 0 [kWh]

Descriptif / demande de dérogation :

Hammam

type d'utilisation :

→ nombre d'heure d'utilisation annuelle : standard

situation de l'installation :

surface au sol *(murs compris)* : [m^2]

performances de l'enveloppe : U_{moyen} = [$W/m^2.K$]

(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne considérant plancher, murs et plafond de l'installation)

Énergie électrique à compenser : 0 [kWh]

Descriptif / demande de dérogation :

Somme de l'énergie électrique annuelle à compenser

Énergie électrique totale à compenser :
(à reporter dans le EN-VD-72 rubrique 4)

$P_{froid} + P_{sauna} + P_{hammam}$ =
2015 [kWh] + 0 [kWh] + 0 [kWh] = **2 015 [kWh]**

Références normatives

Norme SIA 382/2, édition 2010 Norme SIA 382/1, édition 2007 Norme SIA 180, édition 1999

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

	Justificatif établi par :	À REMPLIR PAR LE CANTON Le justificatif est cetifié complet et correct
Nom et adresse de l'entreprise :	Littoral Energie SA Route du Stand 45, 1163 Etoy	
Responsable :	Ilija Koljic	
tél / mail :	021 807 10 00 ilija@littoralenergie.ch	
Lieu, date et signature :	Etoy, le 15.07.2026	

LITTORAL ENERGIE SA
En courta Rama 4 | 1163 Etoy